

SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2003

Président : M. Stéphane LORENZINI
 Vice-président : M. André RICHERT
 Secrétaire : M. Dominique ZEHFUS
 Membre : M. Jean-Pierre PASQUIER

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Gilles AUGSBURGER, Fabrice BADET, Vincent BERNASCONI, Alain BOSSHARD, Mmes Monique BUUNK DROZ, Martine CASUTT, Martine DEGLI AGOSTI, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ IRIARTE, Mmes Nathalie REVILLOD, Myriam SCHMID, Patricia SOLIOZ, M. Karel STUDER, Mme Isabelle TAILLEPIERRE, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : Mmes Luisa ALONSO-PENTZKE, Mariefrance DANCET,
 M. Henri IMHOF, Mme Andrée JELK-PEILA, M. Jérôme MAILLARD

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de Mme Patricia SOLIOZ
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2003
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 4 juin 2003 –**
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER
 - a) Election du Président et de la Vice-présidente **p. 21** **Information**
 - b) Projet de plan localisé de quartier No 29264-544-543 Carouge/Lancy
 situé entre la route de St-Julien et le collège de Staël **p. 22** **Arrêté**
 - c) Acquisition de la parcelle No 588, feuille 18 de Lancy, d'une surface de
 598 m2, sise au 79, chemin du Gué (Fr. 753'000.--) **p. 23** **Arrêté**
 - d) Divers
- 8) **Commission des finances – Séance du 10 juin 2003 –**
Rapporteur : M. Charles PAGE
 - a) Election du Président et du Vice-président **p. 27** **Information**
 - b) Fondation communale pour le logement de personnes âgées
 Présentation des comptes 2002 **p. 27** **Vote**
 - c) Reprise des installations du Lancy-Tennis Club par la Ville de Lancy,
 annulation de la dette du club et versement d'une soulte destinée
 à financer la rénovation des installations **p. 28** **Arrêté**
 - d) Divers
- 9) **Commission des finances – Séance du 7 mai 2003 –**
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY
 - Bilan de la gestion des immeubles et perspectives **p. 29** **Information**
- 10) Propositions individuelles et questions **p. 32**
- 11) Questions du public **p. 33**

Séance ordinaire du 19 juin 2003

M. LORENZINI : J'ouvre cette première séance du Conseil municipal. Je commencerai par vous saluer vous toutes et vous tous Conseillers municipaux ainsi que notre Conseil administratif incorporé. Je saluerai également la présence d'un certain nombre de personnes dans cette assemblée, à commencer par Mme Augsburg, procès-verbaliste, un hommage tout particulier à Jean-Louis Breda qui a été le grand oublié lors de notre séance d'installation, lors des traditionnelles salutations. M. Andrey, responsable des illustrations, le public un peu moins nombreux que lors de la séance d'installation, mais quand même présent, je le remercie pour son effort malgré cette chaleur. Parmi lui, principalement, Mme de Garrini, secrétaire générale qui nous fait le plaisir d'être présente.

J'ai également un certain nombre de Conseillers municipaux à excuser, Mme Alonso-Pentzke Luisa, Mme Dancet Mariefrance, M. Imhof Henri, vice-président qui peut-être nous rejoindra, Mme Jelk-Peila Andrée ainsi que M. Maillard Jérôme.

1. PRESTATION DE SERMENT DE MME PATRICIA SOLIOZ

M. LORENZINI : Après la formule traditionnelle, vous voudrez bien lever la main droite et répondre par « je le jure ou je le promets ».

*« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et Canton de Genève
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge
de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal »*

Mme SOLIOZ : « Je le jure ».

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2003

Je remercie son auteur, il est considéré comme accepté.

Séance ordinaire du 19 juin 2003**4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. LORENZINI : Pour cette première séance, j'ai un certain nombre de communications à vous transmettre sur la marche à suivre que le Bureau a discuté lors de sa première séance.

Les décisions suivantes ont été prises :

Dorénavant, il n'y aura plus de lecture des arrêtés lors des séances du Conseil municipal. Néanmoins, dans le but d'une certaine clarté de l'information, je demanderai à l'ensemble des Conseillers municipaux qui sont amenés régulièrement à prendre des rapports, de faire figurer les éléments essentiels à la compréhension du dossier qui figurent dans l'arrêté lors de leurs rapports. Toutes informations qui concernent des noms de personnes, des prix, des lieux doivent figurer afin que le rapport soit complet. A l'intention du public, puisque la lecture des arrêtés leur est principalement destinée, l'information lui est donnée par un certain nombre d'exemplaires des arrêtés votés lors de la séance du Conseil municipal.

Deuxième point. Nous allons tenter une nouvelle expérience concernant les illustrations que le Conseil administratif prépare à l'attention du Conseil municipal et du public. Notre volonté est d'éviter que les débats des présentations soient doublés. Traditionnellement, il y avait une présentation du rapporteur, puis ensuite, le Conseil administratif représentait partiellement les sujets, en commentant les illustrations. Le but est que les rapporteurs intègrent dans leurs rapports directement les illustrations. Aujourd'hui, le membre du Bureau M. Pasquier, va tenter cette nouvelle expérience, en intégrant dans son rapport les différentes illustrations. A l'attention des rapporteurs, en début de séance, M. Andrey tient à leur disposition, un tirage sur papier de l'ensemble des illustrations à disposition, pour qu'ils puissent faire le nécessaire et les commenter dans le cadre de leurs rapports. Je vous remercie d'avance de votre collaboration pour ce nouveau mode de fonctionnement.

Une autre information concerne le groupe de travail lié à l'Escargot. Lors de la dernière séance de la précédente législature, notre Conseil a entériné la création d'un groupe de pilotage pour l'Escargot à Lancy-Sud. Le fonctionnement de ce groupe devrait être le suivant : présentation au sein du groupe du Conseil administratif incorpore, soit les trois Conseillers administratifs selon leurs disponibilités et le sujet abordé le jour de la séance. Ce groupe sera présidé par le Maire de la Commune de Lancy, il y aura deux représentants du Conseil municipal, à savoir : le Président de la Commission des travaux et constructions et le Président de la Commission sociale. Il sera également composé d'un représentant du Collectif Palettes, pour lequel il conviendra que le Conseil administratif prenne contact avec ce dit groupe, pour qu'il désigne quelqu'un, ainsi qu'un représentant de la Maison de la Danse pour laquelle la même démarche est à entreprendre. Ce groupe pourra bien entendu être agrandi ou auditionner les personnes qu'il désire. Il est important que ce groupe commence son travail au plus tôt; évidemment la cheville ouvrière sera le mandataire, le Bureau de Planta & Portier, qui est chargé de l'étude de ce projet.

J'ai encore une communication, c'est un courrier que nous venons de recevoir dont je vous donne lecture. Il émane de l'Alu, Association lancéenne d'urbanisme, et est adressé au Conseil municipal de la Ville de Lancy :

*« Concerne : nouvelle organisation de l'Alu (Association lancéenne d'urbanisme)
Monsieur le Président,*

Séance ordinaire du 19 juin 2003

Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre le message ci-dessous aux élus de la Commune de Lancy.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les élus de Lancy,

L'Alu est une association lancéenne, hors partis politiques, active depuis 1990 dans le domaine de l'aménagement du territoire de la Commune de Lancy.

Son but principal est la préservation des espaces verts et du cadre de vie en concertation avec la population locale.

L'Alu avait en particulier lancé l'initiative populaire communale sur les « quartiers verdoyants à Lancy ». Elle avait récolté plus de 2000 signatures. En votation populaire en septembre 2002, cette initiative avait été acceptée par les citoyens de Lancy et préférée au contre-projet rédigé par le Conseil municipal.

M. François Baertschi qui était à l'origine de cette association a remis son mandat de président de l'Alu à la suite de son élection au Conseil administratif de la commune. Nous le félicitons chaleureusement pour cette nouvelle fonction.

L'élection de notre ex-président à un poste clé de la commune démontre clairement que l'Alu et les principes qu'elle soutient ont joué et devront jouer un rôle important dans la vie de Lancy. Elle démontre aussi que la population souhaite désormais attacher une attention toute particulière à l'aménagement de son territoire, à son environnement et à l'amélioration de sa qualité de vie.

Pour continuer le travail entrepris par M. François Baertschi et les membres de l'Alu, nous avons le plaisir de vous informer que M. Sergio Degli Agosti occupera dès à présent la fonction de Président de notre association. Il sera entouré d'un nouveau comité qui devra encore être approuvé en assemblée générale.

L'Alu sera très attentive à tous les sujets qui touchent de près ou de loin sa mission de base. Par exemple, la revitalisation de la campagne Navazza-Oltramaré ou l'aménagement du nouveau quartier prévu à « La Chapelle-les-Sciers » seront des projets que l'Alu va suivre très consciencieusement.

En conséquence, nous nous tenons à votre disposition pour collaborer activement avec la commune sur toutes ces questions.

Nous comptons sur vous pour établir les conditions nécessaires à une bonne collaboration, à savoir : l'information, le dialogue, la concertation et la transparence.

Confiant que cette collaboration sera profitable à toute la population lancéenne, nous vous prions de recevoir, etc.

Pour le comité : le Président Degli Agosti. »

M. LORENZINI : Pour terminer, j'aimerais en ce début de séance, vous informer d'un certain nombre de manifestations qu'il convient que chaque Conseiller municipal, dans la mesure de ses possibilités, honore de sa présence, soit :

- vendredi 20 juin dès 18.00 heures, la Fête de la musique organisée par les Intérêts du Grand-Lancy, dans les deux églises du Grand-Lancy et à Marignac.
- Le 21 juin, dès 17.00 heures, la Fête de la musique, organisée par le Collectif Palettes, sur l'esplanade des Palettes.
- Les 26 et 27, bien entendu, la Fête des écoles qui aura lieu cette année à Marignac. Le 26, ce sera la Fête des écoles du Petit-Lancy et le 27, celle du Grand-Lancy.
- Notre fête nationale le 1er août qui se déroulera au parc Marignac cette année.

Séance ordinaire du 19 juin 2003**5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. CHOBASZ : Quelques communications. Tout d'abord, je souhaite vous informer que le Conseil administratif a décidé de verser la somme de Fr. 5'000.-- à la Chaîne du Bonheur au titre de secours aux victimes du récent tremblement de terre en Algérie.

Par ailleurs, le Conseil administratif a transmis, au nom de la Ville de Lancy, en votre nom également, ses remerciements à tous les membres du groupement de sécurité pour leur disponibilité et leur action durant le sommet du G8.

Je vous informe en outre qu'une journée « Portes ouvertes » de l'administration aura lieu le mercredi après-midi 17 septembre. Vous recevrez des informations à cet égard ; cela permettra, cas échéant, aux nouveaux et anciens Conseillers municipaux, qui le souhaitent de visiter l'administration et de se faire une idée un peu plus précise d'abord des lieux de travail, et des responsables des différents services de l'administration.

Celles et ceux qui ont passé devant la Mairie le samedi 14 juin ont peut-être vu flotter un drapeau portugais. Le samedi matin, j'ai en effet reçu M. Armenio Pereira, qui est Maire de la ville de Passos Feireira, ville de 40'000 habitants, située à 20 km. de Porto, qui est connue au Portugal comme la capitale du meuble. Cette réception faisait suite à une demande d'un de nos concitoyens, M. Fernando Ignacio, qui est non seulement un habitant de Lancy mais qui se trouve être le Président de l'Association des portugais de Genève.

Enfin, pour votre information, j'ai également participé, en ma qualité de Maire, à une réception donnée en l'honneur de la Conseillère fédérale, Mme Micheline Calmy-Rey, le jeudi 5 juin à Berne, manifestation organisée par l'Association romande de Berne et l'Association Post Tenebras Lux de la Société des genevois de Berne. A cette occasion, la Ville de Lancy a offert le vin rouge, vin rouge genevois. J'ai profité de cette occasion pour renouveler l'invitation des autorités de la Ville de Lancy à Mme Calmy-Rey pour une réception à l'occasion de son élection puisque, s'il y a eu une réception cantonale, il n'y a eu aucune manifestation municipale. La balle est donc dans son camp et, compte tenu de son agenda, nous ne désespérons pas, une fois, de pouvoir marquer l'avènement d'une Conseillère fédérale lancéenne dans le cadre d'une manifestation communale.

M. LANCE : J'ai trois informations. Dans le cadre de la Commission de l'administration et de l'information du 29 septembre prochain, une séance de présentation de l'Intranet communal sera organisée à l'intention de tous les Conseillers municipaux intéressés. Vous pourrez à cette occasion poser toutes questions quant au fonctionnement de cet outil, et à son développement futur.

Les commerçants et artisans du Grand-Lancy organisent leur braderie le dimanche 28 septembre sur la place du 1er-Août, avec de nombreuses animations. Cette manifestation bénéficie du soutien de la Ville de Lancy.

D'autre part, il est envisagé de mettre en place dès l'automne un groupe de travail composé de commerçants et d'artisans du Grand-Lancy, et d'un représentant de la Ville de Lancy, pour discuter de l'avenir de cette activité économique.

Séance ordinaire du 19 juin 2003

Troisième information, c'est une autre date à retenir, les 1er et 2 novembre 2003, se dérouleront à la salle communale du Petit-Lancy, les premières « Journées du livre » de Lancy. A cette occasion, vous pourrez rencontrer des bouquinistes, des artisans-relieurs, des auteurs de BD et plusieurs animations, des concours seront proposés. Cette manifestation est préparée par plusieurs services de la Mairie, en particulier, la bibliothèque et le service culturel.

M. BAERTSCHI : Vous avez vous-même dit que le 26 juin était une journée importante, parce que c'est évidemment la Fête des écoles, mais c'est aussi une autre date, une autre fête, qui est la journée internationale du soutien aux victimes de la torture. En quelques mots, la Croix-Rouge Suisse, avec Amnistie Internationale, nous dit qu'en 1997, l'assemblée générale de l'ONU proclamait le 26 juin journée internationale de soutien aux victimes de la torture. A l'occasion de cette journée, l'APT organise et participe aux activités auxquelles vous êtes cordialement invités à prendre part. Il s'agit d'un autocollant qui représente le cri de Mönch, pour ceux qui connaissent la peinture. Cet autocollant devrait être, pour ceux qui veulent bien soutenir cette journée, collé sur l'habit qu'ils porteront ce jour-là. J'invite les Conseillers municipaux à le faire, à côté de leur cocarde, je ne crois pas que cela soit incompatible. Il ne s'agit pas d'avoir de l'argent, mais néanmoins, pour donner un caractère plus personnel à ceci, j'invite ceux qui veulent en avoir de les acheter en fin de séance, aux prix qu'ils voudront bien, et de les porter.

M. LORENZINI : Avant de passer au point 6), j'aimerais rajouter une information qui peut vous intéresser. C'est la date de la course du Conseil municipal. Comme je sais que beaucoup d'entre vous sont impatients de connaître cette date, à défaut de la destination qui n'est pas encore définie, les dates sont les 13 et 14 septembre 2003, avec éventualité d'un départ le 12 septembre. Un courrier vous sera adressé en début de semaine prochaine à cet effet.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 4 juin 2003 -
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER**

a) Election du Président et de la Vice-présidente
=====

M. PASQUIER présente le sujet : M. Yves Favre, démocrate-chrétien, est proposé au poste de Président pour les 4 ans de la législature. Il est élu à l'unanimité. Mme Andrée Jelk-Peila, de l'Alliance de Gauche, est préposée au poste de Vice-présidente. Elle est élue à l'unanimité.

Séance ordinaire du 19 juin 2003**b) Projet de plan localisé de quartier No 29264-544-543 Carouge/Lancy
situé entre la route de St-Julien et le collège de Staël**

=====

M. PASQUIER présente le sujet (Clichés) : La Commission de l'aménagement du territoire, lors de sa séance du 4 juin 2003, a étudié un plan localisé de quartier situé entre la route de St-Julien et le Collège de Staël. Ce projet est actuellement à l'enquête publique et le Conseil municipal de Lancy doit formuler son préavis dans les délais légaux.

Ce plan localisé de quartier se trouve essentiellement sur la commune de Carouge, seule une petite partie est sur le territoire de Lancy, il s'agit de la parcelle jouxtant le chemin de Grange-Collomb donnant accès au collège de Staël. Le projet prévoit la construction de deux immeubles d'artisanat de quatre étages ainsi que des parkings.

Je vous propose de nous livrer au premier exercice, la présentation des diapositives. Le premier diapo vous situe dans la Commune, vous avez tout en haut à droite, la route de St-Julien qui part depuis la Commune de Carouge. Vous avez le Collège de Staël et le chemin de Grange-Collomb. La frontière communale se situe à peu près dans cette région-là. Comme c'est un plan dans la situation actuelle, il n'y a pas grand chose sur ces parcelles-là. On passe au plan suivant : voilà de quoi il s'agit, donc le plan localisé de quartier qui est délimité par le trait noir, avec le projet de deux immeubles de 4 étages sur rez, avec le sous-sol. Vous voyez que ces deux immeubles se situent parfaitement sur la Commune de Carouge, la frontière communale entre Lancy et Carouge, se situant à ce niveau-là.

Si vous voulez maintenant la diapositive pour vous présenter les coupes, donc la route de St-Julien, accès depuis la partie entre les deux bâtiments devant les parkings en sous-sol, le rez-de-chaussée et les 4 étages, et puis une vue de face depuis la route de St-Julien vous situe les deux bâtiments.

Lors de l'enquête publique, en date du 4 juin et à notre connaissance, seulement une société immobilière a formulé des remarques concernant le mode de calcul des droits à bâtir.

Considérant le peu de contraintes de ce plan localisé de quartier pour Lancy et par le fait qu'il concerne davantage Carouge que notre commune, la Commission de l'aménagement à l'unanimité, invite notre Conseil à donner un préavis favorable pour ce projet sans autre remarque.

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais savoir, lorsqu'on voit ce genre de plan, si on peut aussi avoir l'idée de l'esthétique des bâtiments. Très souvent, on a de mauvaises surprises quand on voit les bâtiments sortir de terre. Je vois à nouveau que c'est le style de boîtes d'allumettes, est-ce que l'on connaît par exemple, les couleurs, etc.

M. BAERTSCHI : J'ai toujours partagé vos craintes de voir ces boîtes d'allumettes sur tous les plans localisés de quartier. Il s'agit bien d'un plan de site, il s'agit d'intentions, qui ne se réaliseront peut-être jamais, peut-être que oui. Si vous voulez savoir la couleur, et là vous allez déjà loin avec la couleur, mais néanmoins, les façades, etc. il faut attendre la requête en autorisation de construire qui aura lieu plus tard, mais évidemment, sur laquelle, le Conseil municipal n'a rien à dire. Le Conseil administratif est juste informé pour donner un préavis, ce qui sera le cas dans quelques mois ou

Séance ordinaire du 19 juin 2003

quelques années, si ce projet se fait. Malheureusement, nous sommes là devant des choses souvent pas très jolies, nous n'avons qu'à espérer que ce soit joli.

L'arrêté 7b) est accepté par 28 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

c) Acquisition de la parcelle No 588, feuille 18 de Lancy, d'une surface de 598 m2, sise au 79, chemin du Gué (Fr. 753'000.--)

=====

M. PASQUIER présente le sujet : La Commission de l'aménagement, lors de sa séance du 4 juin 2003, a étudié l'opportunité d'acquérir une propriété au Petit-Lancy.

En effet, lorsqu'un propriétaire foncier décide de vendre son bien et que celui-ci se trouve en zone 5 de développement 3, la loi précise que l'Etat peut, en premier lieu, exercer un droit de préemption sur la vente, respectivement si l'Etat n'est pas acquéreur, la commune peut à son tour s'opposer à la vente et exercer son droit de préemption.

Selon le Conseil administratif, des contacts informels permettent d'affirmer que l'Etat n'est pas intéressé par l'acquisition de cette parcelle.

Il s'agit dès lors, dans les délais légaux, pour notre Conseil de se prononcer sur son intérêt ou pas de l'objet en vente.

Dans les faits, il s'agit d'une parcelle, située au Petit-Lancy au 79, chemin du Gué, propriété de M. Georges Sillani qui souhaite vendre son bien à un tiers.

Elle a une surface de 598 m2 avec une villa datant de 1930 comportant 2 logements dont le taux de vétusté est estimé à 30 %. Cette maison a une emprise au sol de 90 m2 avec, à proximité, un garage privé de 16 m2.

Cette parcelle se trouve dans le périmètre d'un plan localisé de quartier en force, depuis plus de 12 ans.

Les projets dans ce périmètre sont les suivants : le long de la route de Chancy et celle du Pont-Butin, des locaux commerciaux et artisanaux, dont éventuellement un hôtel et un EMS. Dans ce secteur, on envisage d'édifier la caserne de la sécurité estimée à Fr. 7,6 millions ainsi que deux immeubles de logements, dont un serait une coopérative d'habitation de 34 logements.

Je vous propose de voir maintenant les diapositives. En premier lieu pour vous situer, nous sommes donc au Petit-Lancy, vous avez la route de Chancy en montant de Genève, en direction d'Onex, le Pont Butin qui est cette traversée-là avec la T104, et puis ensuite dans le détail, vous avez ici le chemin du Gué et la parcelle se trouve là, et ici, nous avons l'église du Christ-Roi. Le cliché suivant vous montre la parcelle. Le plan a tourné de 90°, on retrouve la route de Chancy, le chemin du Gué et puis la parcelle, avec le petit garage de 16 m2 sur le côté. Ensuite, sur le plan localisé de quartier, on ne le voit que partiellement, ce bâtiment-là qui fait l'angle entre la route de Chancy et la route du Pont Butin, à destination éventuellement d'un hôtel et des bâtiments artisanaux et commerciaux. Ensuite, également ici, des bâtiments de

Séance ordinaire du 19 juin 2003

logements, dont celui-ci serait à construire par la Commune sous la forme d'une coopérative.

Voilà cette villa de 1930, vue depuis le chemin du Gué, avec un taux de vétusté de 30 %, et l'entrée du petit garage. La commune possède déjà plus de la moitié de la surface du plan localisé de quartier.

Le financement de cette acquisition, si le Conseil municipal l'accepte, se ferait par l'imputation du budget des investissements, en particulier sur le montant annuel dédié à l'acquisition de terrain.

Le prix de la vente est de Fr. 720'000.-- plus les frais des actes officiels estimés à Fr. 33'000.--, soit pour un total de Fr. 753'000.--, ce qui correspond à plus de Fr. 1'200.- le m2.

Une expertise, faite sur mandat de la commune, a estimé la valeur de la parcelle à Fr. 550'000.--. Certains commissaires sont d'avis que le prix demandé est trop élevé.

Il faut également retenir que cette nouvelle acquisition n'est pas nécessaire pour lancer les projets de construction dans ce secteur.

Le préavis de la Commission de l'aménagement pour l'achat de cette propriété est le suivant : 8 pour et 2 contre.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je me permets d'intervenir au nom du groupe des Verts de Lancy. Nous sommes globalement favorables à l'acquisition de la parcelle 588, mais nous interrogeons sur l'adéquation du plan localisé de quartier à laquelle il appartient en vigueur sur cette zone. Il a été établi, comme M. Pasquier l'a rappelé, il y a plus d'une douzaine d'années et ne nous semble plus nécessairement correspondre tout à fait aux perspectives actuelles de la Commune en matière d'aménagement du territoire et de développement durable de la Commune.

En conséquence, nous souhaiterions que ce plan localisé de quartier puisse faire l'objet d'une révision. Nous profitons de cette discussion pour suggérer que l'ensemble des plans localisés de quartier établis sur la Commune, puissent être recensés – certains étant très anciens – et puissent le cas échéant être réexaminés.

M. PASQUIER : Pour le groupe Libéral, effectivement, nous allons nous opposer à l'acquisition de cette parcelle, pour différentes raisons. Effectivement, comme l'a dit la représentante du groupe Ecologiste, ce plan localisé de quartier date de plus d'une douzaine d'années, et aujourd'hui, il ne correspond plus à ce qu'on sait faire en matière d'aménagement de quartier. La nécessité pour la Commune d'avoir une emprise du terrain dans ce plan localisé de quartier est avant tout pour mettre en œuvre le bâtiment de la sécurité qui est une nécessité aujourd'hui. Il y a aussi un rôle social à jouer dans ce plan localisé de quartier, en créant des logements sociaux, il y a des projets qui existent, de créer une coopérative de logements.

En ce qui concerne le secteur privé qui nous est cher, effectivement, le bâtiment qui doit entourer la route de Chancy et la route du Pont Butin, doit être l'œuvre de promoteurs privés. L'acquisition de cette parcelle, de cette villa, n'est pas nécessaire pour que la Commune puisse commencer ses projets dans ce quartier.

Séance ordinaire du 19 juin 2003

On attache aussi une grande importance par rapport à la mixité. Aujourd'hui, on a fait allusion au courrier de l'Alu, lorsqu'on a eu des discussions, lors de la précédente législature, par rapport au projet de plan localisé de quartier. Il nous paraît important aujourd'hui d'avoir une mixité entre le logement, les bâtiments à destination de locaux commerciaux et artisanaux et également avec des villas. On peut très bien imaginer que cette villa peut demeurer dans ce périmètre-là, et puis apporter aussi une touche de mixité par rapport aux logements, par rapport aux commerces, et par rapport aux artisanaux.

Je sais que le groupe Libéral n'arrivera pas à faire changer d'avis ce Conseil municipal. Néanmoins, j'aimerais vous inciter à réfléchir, Mesdames et Messieurs nouveaux à ce Conseil municipal. Le 2 juin, vous avez prêté serment, avec ce vœu de remplir votre tâche le plus consciencieusement possible. Aujourd'hui, c'est le premier vote, avec une dépense assez conséquente. Il faut vraiment réfléchir si vous avez tous les éléments, selon les discussions que vous avez eues à l'intérieur de vos différents groupes politiques, si vous êtes convaincus que c'est une nécessité pour la Commune de Lancy de faire cette dépense.

Pour terminer, bien entendu, le groupe Libéral vous incite en conséquence à refuser cette acquisition.

M. AUGSBURGER : Contrairement à ce que dit M. Pasquier, c'est un travail qui dure depuis en tout cas 4 ans, essayer d'arriver à harmoniser ce secteur et d'acquérir le plus possible de parcelles, de façon à pouvoir réaliser quelque chose, même si ce n'est pas ce qui est sur le plan actuellement.

Personnellement, je vous demande impérativement d'accepter cette acquisition, parce que si on n'achète pas ces 300 m², on peut être bloqués pendant 10 ans pour le reste des constructions. Je vois mal la personne qui va acheter cette villa être entourée d'immeubles et d'une caserne de sécurité. Je vous prie donc de voter pour cet achat.

M. FAVRE : Le groupe démocrate-chrétien qui souhaite voir se développer toutes ces parcelles du plan localisé de quartier qui est conforme depuis des années, répondra favorablement à cette demande.

Pour le surplus, il est clair que le propriétaire, l'acquéreur potentiel s'il connaissait la présence de ce plan localisé de quartier, en cela j'ai des doutes. Je pense que si on le laisse acheter cette propriété, en fonction de ce plan localisé de quartier qui est en force, même s'il y a des choses qui peuvent être rediscutées, négociées au niveau de ce plan localisé de quartier, il y aura des constructions à proximité. Je crois que c'est un peu le tromper ou le leurrer que de lui faire croire que rien ne se fera dans le secteur, donc il y a aura un peu tromperie. C'est un peu regrettable que le revendeur n'ait pas cherché des promoteurs, qui ont déjà des parcelles à proximité ou éventuellement la Commune. Il est faux et illusoire de croire que cette personne pourra vivre décemment et tranquillement dans une zone de villas, je crois que c'est le tromper de lui faire croire cela. Pour la demande des révisions de plans localisés de quartier, la Commune doit revoir son plan directeur communal, c'est une chose à mettre en route rapidement.

La Commune dispose de nouveaux droits. Actuellement, c'est uniquement l'Etat qui décide de l'aménagement des zones, de leur affectation, la Commune est à titre consultatif sur les plans localisés de quartier. Au niveau des autorisations de

Séance ordinaire du 19 juin 2003

construire, la Commune a une voix uniquement consultative. Donc, ce serait bien que cela se fasse rapidement et à ce moment-là, on pourra revoir ces plans localisés de quartier, mais pour cette parcelle-là, la Commune doit se rendre acquéreur pour les motifs exposés préalablement.

M. VOLERY : Le groupe Socialiste a examiné avec attention l'acquisition de cette parcelle. Le prix demandé aurait pu nous mettre sur la réserve, mais dans l'optique du développement du secteur de Lancy-Square, nous voterons cet arrêté.

M. BAERTSCHI : Quelques précisions, tout d'abord à M. Pasquier. On ne parle plus maintenant d'installer un EMS à cet endroit, on en avait parlé, vous avez fait allusion dans votre rapport d'un éventuel EMS. L'EMS se construirait, se construira derrière Lancy-Centre plutôt qu'à Lancy-Square. Actuellement, il y a un projet d'hôtel, mais qui n'est pas du tout concrétisé.

J'écoute avec plaisir les représentants des Verts et des Libéraux dirent que ces plans localisés de quartier éternels sont très gênants. J'ai toujours rouspété contre la pérennisation de ces plans localisés de quartier, et vous savez que la Commune, le Conseil municipal a la possibilité de demander, en fonction d'un article de la LAT, une modification. Une proposition à l'Etat pour changer quelque chose dans le cadre de l'aménagement du territoire ceci est possible, ce qui n'empêche pas, M. Favre l'a dit aussi, de s'atteler au nouveau plan directeur de la Commune, ce qui va être fait pendant cette législature, comme il a été dit.

Pour M. Favre, je crois qu'il a été dit à la Commission, si mes souvenirs sont bons, que le futur acquéreur, l'éventuel acquéreur privé, était parfaitement au courant qu'il y avait un plan localisé de quartier. Il me semble que cela est sur l'acte notarié, si cela n'a pas été fait, je vous le dis, ce sera parfaitement indiqué qu'il y a un plan localisé de quartier en force.

Mme DEGLI AGOSTI : Je suis allée visiter cet endroit, après en avoir discuté à la Commission de l'aménagement du territoire. Je dois vous dire que c'est un endroit extraordinaire, il y a de belles villas qui sont très jolies, alors je vous recommande de voter non.

Mme SOLIOZ : Je voudrais demander à M. Baertschi quelle est sa position ? La position du Conseil administratif, c'est oui ou non ?

M. BAERTSCHI : Le Conseil administratif n'est pas habilité à prendre position. J'ai répondu à quelques questions pour montrer qu'il y avait des possibilités.

M. LORENZINI : Je crois que le Conseil administratif n'est en effet pas habilité à prendre position, c'est un vote qui appartient au Conseil municipal. Je crois que M. Baertschi a donné des éléments de réponses, et a donné un avis personnel sur les plans localisés de quartier. Il conviendra d'en discuter à la Commission de l'aménagement du territoire, dont il est le Conseiller administratif représentant.

M. CHOBASZ : Je voudrais préciser à Mme Solioz, je pense qu'elle l'a bien compris, que la décision du Conseil administratif, c'était de vous soumettre la proposition d'achat de cette parcelle. Après, libre à vous de l'accepter ou de la refuser.

Séance ordinaire du 19 juin 2003

M. LORENZINI : Pour cet arrêté, je vous signale que l'article 7.6. s'applique. Celui-ci prévoit que « *les votes sont pris à la majorité absolue pour les délibérations qui concernent la clause d'urgence, l'achat ou la vente d'immeubles, l'échange ou le partage de biens communaux, la constitution de servitudes ou d'autres droits réels, les emprunts et les cautionnements communaux* ». Dans ce cas, le Président vote. Nous serons donc 30 à voter.

L'arrêté 7c) est accepté par 20 oui – 7 non – 3 abstentions. (Voir Annexe).

d) Divers

=====

M. PASQUIER présente le sujet : Le Conseiller administratif a orienté les membres de la commission sur les grands dossiers de cette nouvelle législature. Il s'agit entre autre de la remise à niveau de notre plan directeur, du développement urbain dans le secteur de la Chapelle au Sud de la commune, de l'étude du plan directeur des Marbriers au Petit-Lancy et sans oublier le projet du tram au Grand-Lancy village.

**8. COMMISSION DES FINANCES – Séance du 10 juin 2003 -
Rapporteur : M. Charles PAGE****a) Election du Président et du Vice-président**

=====

M. PAGE présente le sujet : C'est par acclamations que M. Volery est élu Président et M. Studer Vice-président.

**b) Fondation communale pour le logement de personnes âgées -
Présentation des comptes 2002**

=====

M. PAGE présente le sujet : M. Marco Föllmi, Président de Conseil de Fondation, relève que l'exercice 2002, dont le budget prévoyait une perte, s'est bouclé avec un bénéfice de Fr. 7'000,--. La Fondation a obtenu la certification ISO 9001, preuve de son excellente gestion.

Mme Wolf, directrice de l'EMS de la Vendée, a relevé que la durée de séjour a reculé pour se situer à une moyenne de 2,8 années par pensionnaire. Cela signifie une augmentation des coûts car chaque cas devient plus lourd. On a d'autre part recherché des économies, notamment en matière d'énergie.

Après avoir été félicités pour l'obtention du certificat ISO, nos hôtes répondent à diverses questions et remarques :

- Le taux d'occupation de la Vendée dépasse 99 %.
- Les pensionnaires quittent leur foyer plus tard. Les soins à domicile influencent ce choix, tout comme celui de se voir dépouillés de leurs économies, comme le relève un commissaire.

Séance ordinaire du 19 juin 2003

- La Vendée ne peut accueillir tous les Lancéens.
- Le choix d'une résidence se fait aussi en fonction du domicile de la famille. Toutefois, la priorité est donnée à l'urgence humaine.
- La liste d'attente remplit 3 classeurs, mais des personnes sont inscrites dans plusieurs établissements.
- Il faudrait encore 2 EMS à Lancy. Un projet au Petit-Lancy est en bonne voie.
- La Fondation ne boursicote pas, est-il précisé à un commissaire.
- Le prix de pension fait l'objet d'un calcul fort savant. Le seul prix de pension (comme à l'hôtel) s'élève à Fr. 190,-- par jour, auxquels s'ajoutent d'autres frais liés notamment à l'état de santé et à la dépendance.

Après qu'il ait été rappelé la décision du Conseil municipal, de maintenir son droit d'approuver les comptes, en premier lieu pour garder des contacts étroits avec la Fondation, le Président et les commissaires remercient nos hôtes de leur collaboration.

Les comptes 2002 de la Fondation sont adoptés à l'unanimité.

Vote accepté à l'unanimité.

c) Reprise des installations du Lancy-Tennis Club par la Ville de Lancy, annulation de la dette du club et versement d'une soulte destinée à financer la rénovation des installations

=====

M. PAGE présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué précise que la Commune est propriétaire du terrain. La Ville a consenti divers prêts, entre autre, pour le club house et une halle gonflable. Le club rembourse Fr. 40'000.-- par an et sa dette s'élève aujourd'hui à Fr. 910'000.--.

Après expertise, le Conseil administratif propose d'acheter les installations pour Fr. 1'125'000.--. Les Fr. 215'000.-- dégagés seront consacrés à la réfection des courts.

Lors de sa séance du 22 mai dernier, le Conseil municipal a donné son accord de principe. Il a demandé une estimation des travaux à faire dans les 5 prochaines années, ainsi qu'une modification du projet de convention. M. Côte, chef du Service des travaux et constructions a précisé qu'il n'y aura pas de travaux importants, si ce n'est Fr. 12'000.-- pour la ventilation et les sanitaires, et Fr. 850.-- pour le couplage du gaz de la cuisine avec la hotte d'aération.

Un commissaire propose de rafraîchir la cuisine.

La bulle gonflable, dont le club restera propriétaire, a une vie de 10 à 20 ans. Elle constituera un fonds pour l'achat, en temps voulu, d'une nouvelle bulle.

Le restaurant, en gérance, est inclus dans l'achat par la Commune. Cela sera précisé dans l'arrêté.

Un commissaire demande à ce que le bâtiment soit cadastré, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

L'arrêté modifié est accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 19 juin 2003

Mme SOLIOZ : Par rapport à la convention, j'aimerais faire si possible une modification à l'article 4, alinéa 4. Je vais juste le relire : Il est précisé que le LTC ne peut entreprendre valablement les gros travaux d'entretien susmentionnés qu'une fois l'accord obtenu de la Commune, seule habilitée à engager les fonds nécessaires. Cet accord ne pourra être refusé par la Commune que pour de justes motifs.

A mon avis, la commune devrait se positionner pour un fonds nécessaire à l'entretien, elle devrait rester seule juge d'accepter ou de refuser l'engagement de fonds. Par conséquent, il n'est à mon avis, pas nécessaire, ni adéquat de préciser qu'elle ne peut refuser ou accepter que pour de justes motifs; la notion de justes motifs est difficile à interpréter. Les motifs d'une décision communale pourraient parfois paraître injustes à certains petits groupes d'intérêt, mais juste pour l'intérêt général ou vice-versa. Je vous propose simplement d'enlever la dernière phrase « cet accord ne pourra être refusé par la Commune que pour de justes motifs » pour que, simplement, on ait le loisir d'accepter ou de refuser.

M. LANCE : Juste une petite précision par rapport au club-house, le club-house est cadastré, ce sont les tennis qui ne sont pas cadastrés, après vérification.

M. CHOBASZ : Le Conseil administratif n'a pas d'objection par rapport à la modification de la convention de Mme Solioz.

M. LORENZINI : Nous passons au vote pour la modification de l'article 4.4. Pour cet arrêté également, l'article 7.6. s'applique, le Président vote.

L'arrêté 8c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

d) Divers

=====

M. PAGE présente le sujet : Les dates des prochaines séances sont communiquées. Celle consacrée au budget de fonctionnement de 2004 aura lieu le 10 novembre en vue de la séance du 27 novembre 2003 du Conseil municipal. La commission souhaite le maintien de cette dernière date pour permettre au procès-verbaliste et au rapporteur de faire leur travail.

Le Conseiller administratif attend des suggestions pour le budget 2004 pour lequel de gros investissements sont à prévoir comme l'Escargot, le parking de Lancy-Sud et la piscine.

Une commissaire plaide pour une rénovation des écoles ayant plus de 30 ans. Une étude est en cours auprès de notre administration.

**9. COMMISSION DES FINANCES – Séance du 7 mai 2003 -
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**

Bilan de la gestion des immeubles et perspectives

=====

Séance ordinaire du 19 juin 2003

M. VOLERY présente le sujet : Le Président de la Commission des finances reçoit M. J.-P. Brun et ses collaborateurs, M. Brun exprime sa reconnaissance à M. Heizmann pour cette rencontre et d'avoir accepté le principe d'y associer deux stagiaires.

En effet, sa société a actuellement 10 jeunes en formation et présente les 3 collaborateurs qui l'accompagnent : Me Pastore avocate, M. Koller qui assume tout le patrimoine communal des immeubles, avec chaque mois une séance avec le Conseil administratif et le Service des travaux et constructions, M. Chapel du service financier.

La présentation qui nous est faite débute en 1994, date à laquelle la société de M. Brun s'occupe de la gérance des bâtiments communaux, en démontrant la progression qui a lieu au niveau technique et dans l'entretien des immeubles par rapport à l'évolution des loyers. C'est avec le Conseil administratif que les futures missions sont développées. Il constate que la Ville de Lancy est très efficace et attache une grande importance à l'entretien de ses bâtiments.

Les logements de la Ville sont pour moitié des 4 et 5 pièces. L'entretien du parc immobilier suit son cours sur le but fixé soit 60 %. En cas de relocation après une rénovation, des loyers cibles équitables ont été mis en place. A la réception d'un congé, la régie fait un constat, un plan financier et demande 3 à 4 devis selon l'importance de vétusté du logement.

Le taux de rocade entre 1990 et l'an 2000 a atteint 12 % et, en 2001, on s'est éloigné de ce taux et, par conséquent, on peut considérer que les locataires de Ville de Lancy sont satisfaits de leur habitat et au niveau des loyers, la moyenne est plus basse que sur l'ensemble du canton.

Dans l'évolution conjoncturelle des loyers, les baux indexés 5 ans depuis 1994, s'écartent de l'évolution des taux hypothécaires et en raison de la situation économique, le Conseil administratif avait été d'accord de suspendre le réajustement au 1er janvier de chaque année, mais pour 2001-2002, il a été décidé de fixer sur la base suisse (1,4 et moins de 1 % au 1er janvier 2003).

Concernant les baux annuels antérieurs à 1994, depuis 8 à 10 ans, il n'y a pas eu d'évolution des loyers. La seule solution pour améliorer l'état locatif, c'est que les rocades s'amplifient, mais comme je l'ai déjà mentionné, nos locataires restent fidèles à leur logement. De ce fait, dans un même immeuble, les loyers sont différents. Si le locataire habite depuis 30 ans sans travaux, le loyer est très bas, alors que ce sera l'inverse pour un nouveau locataire. Les loyers des locaux commerciaux, propriétés de la commune, sont plus bas que ceux pratiqués dans le secteur privé. Dans les étages, c'est un peu plus dur de trouver preneur, il est même envisagé d'y faire de l'habitat, exemple 70 route du Pont-Butin. La LDTR aura des répercussions sur les loyers, car ils seront bloqués pendant 3 ans.

M. Brun commente la mise en application de cette loi en précisant que la Ville de Lancy est le No 1 au niveau de l'entretien des immeubles, qui est un des objectifs de la mission. Il rappelle qu'un immeuble correspond à une montée et non à un bâtiment, et c'est 58 % qui seront touchés par cette loi et c'est énorme. Sur 12'000 logements sur Lancy, dont 650 propriétés de la commune, soit 50 à 60 % sont à transformer. L'évolution des états locatifs depuis 1994, début du mandat de la régie, révèle un résultat de + 25,05 % sur un calcul moyen de la pièce. Pour les parkings, on a toujours beaucoup de vacance (exemple parking Louis-Bertrand). Les locataires des

Séance ordinaire du 19 juin 2003

villas bénéficient d'avantages certains et de ce fait, les rocadees sont minimales, mais on arrive tout de même à améliorer l'état locatif, car en contre-partie, les frais d'entretien sont proportionnellement élevés. Lors de nouveaux baux, le loyer reste bas, mais une réserve locative existe au niveau de l'entretien. Petit à petit le but visé sera atteint.

Paramètre 2003 et objectifs

Les nouveaux loyers cibles seront fixés sur la base d'un prix au m², pondéré selon un relevé DAO (Informatisation des plans des appartements. Une commission au Grand Conseil essaie de trouver la solution pour qu'à l'avenir, on travaille au m², ce qui serait plus juste, le prix étant fixé à Fr. 3'225.--. Le jour de l'application de ce mode de faire, la Ville de Lancy sera prête. Avec l'application de la LDTR, il n'y aura pas d'augmentation des loyers qui sont aujourd'hui inférieurs, mais pour les logements plus récents.

On a déjà atteint ce que l'on souhaite appliquer lors des rocadees, soit un blocage durant 3 ans. Exemples : immeubles avenue du Petit-Lancy avant la LDTR Fr. 150.-- et après Fr. 200.-- au m² - Immeuble route de Chancy 28 : Fr. 178.-- et après Fr. 203.-- au m². Il n'y a pas d'équation entre le loyer et le revenu avec la LDTR.

Pour les villas, il a été établi un nouveau catalogue et on partira aussi sur un prix déterminé par la surface + bonus à rajouter (situation de l'habitable). L'état locatif ne sera pas amélioré ce qui est regrettable par rapport à un locataire d'un 5 pièces. Il est rappelé que les acquisitions de ces villas par la commune sont destinées en majorité pour des réserves en cas de développement.

Un problème est soulevé qui va en augmentation, c'est la densité par logement qui diminue de manière drastique. Un autre commissaire fait part que de petites entreprises de Lancy se plaignent de ne pas travailler pour la commune. M. Brun n'accepte pas ce genre de réflexions. La régie a en main la liste des entreprises qui paient la taxe professionnelle à Lancy, mais il est vrai que certaines n'ont pas eu de mandat, vu qu'au départ, elles étaient avec un coût supérieur; c'est la libre concurrence.

La conciergerie est soulevée par un commissaire, il est répondu, de manière forte le côté social de cette fonction. Avant tout engagement, les candidats sont auditionnés 2 à 3 fois. Plusieurs cours sont donnés, un à Marignac où 120 concierges présents ont pu poser toutes les questions relatives au nettoyage à une entreprise. Ensuite un îlotier de la Police a parlé de la sécurité de proximité. A Bemex, pour le traitement des déchets. Cette année il est prévu une sortie à Broc/FR pour visiter une installation et entendre un spécialiste sur les économies d'énergie.

L'entreprise Brun & Cie est remerciée et félicitée pour cette initiative.

Pour faire suite à la baisse des taux hypothécaires, 50 locataires ont fait une démarche dans le sens d'une baisse de loyers, actuellement il n'en reste que 10, c'est dire que 95 % de nos locataires sont satisfaits.

Au terme de la séance, l'ensemble des commissaires a trouvé la présentation et les réponses des représentants de la régie Brun remarquables en clarté.

Séance ordinaire du 19 juin 2003**10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. AUGSBURGER : Je reviens sur l'invitation du Conseil administratif faite aux Conseillers municipaux pour participer au match Suisse-Albanie le 11 juin dernier.

Cette invitation est tout à fait contradictoire avec les discussions que nous avons eues en Commission des finances et en séance plénière, où il était demandé que toutes les contre-prestations profitent à la population lancéenne et que la politique des petits copains soit évitée.

Cette invitation est une manière cachée de financer une fondation d'exploitation qui n'arrive pas à remplir ce stade, ceci sur le dos des contribuables.

Ce genre de privilège accordé aux élus qui, bien évidemment se sont rendus avec femmes et enfants sur place, est tout à fait regrettable. Au nom de quoi payer des places très cher pour quelques privilégiés, sans les avoir proposées à la population. Je serais curieux de connaître le montant de cette dépense, et espère que ce genre de prestation ne sera plus proposé.

Si vous estimez nécessaire d'offrir des places, faites-le en proposant des billets à prix réduits et pour tout le monde.

La Commission des travaux et constructions n'ayant pu être réunie avant la trêve estivale, je me permets d'émettre deux remarques :

- La première : pour les travaux de réfection de la piscine « En Sauvy » que nous avons votés il y a une année, je me suis rendu sur place pour constater que, du côté des installations techniques de la piscine et du chauffage, un retard sérieux a été pris, pour un chantier qui a débuté il y a plus de 6 mois. Avec l'arrivée des vacances, je crains que la date d'ouverture pour la reprise scolaire ne puisse être respectée.
- La deuxième : pour la piscine Marignac où les installations techniques doivent être également remplacées. Je propose, à chacun d'entre vous, de profiter de l'été pour visiter des piscines qui ont des systèmes de surverses (écoulement de surface) similaires à ceux projetés à Lancy. Vous pouvez vous rendre à la piscine du Lignon à Vernier ou à celle de Carouge pour voir les abords des bassins tels que nous les prévoyons.

Il serait bien de visiter également le bassin de Chambésy, surtout pour le Service des travaux et constructions et les architectes qui pourraient nous proposer des économies importantes au mois de septembre.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon été.

M. RICHERT : Je vous souhaite également un très bon été, et je vous fais deux petites remarques. Tout d'abord à notre Président, on a déploré l'absence de M. Imhof qui n'est pas notre Vice-président, mais votre serviteur.

La deuxième remarque s'adresse au public, aux nouveaux Conseillers municipaux, si je porte des lunettes noires ce soir, ce n'est pas par discrétion, c'est parce que malheureusement, j'ai un handicap de la vue assez important. Je tiens d'ores et déjà à m'excuser auprès de chacune et chacun, si je ne peux malheureusement pas les

Séance ordinaire du 19 juin 2003

reconnaître dans la rue ou au magasin. Donc, faites le premier bonjour, ce sera avec plaisir que je vous saluerai.

J'ai une suggestion, comme j'ai vu que sur nos bureaux nous avons la disposition du Conseil municipal et du Conseil administratif, alors pourquoi, cela ne va pas coûter cher M. Augsburger, ne pas mettre un transparent sur les bancs du public de façon à ce que les gens sachent qui prend la parole.

M. LORENZINI : C'est déjà fait.

M. CHOBAS : Je remercie M. Augsburger de ses vœux pour l'été ; j'en prends note avec plaisir et les lui retourne. S'agissant de ses trois remarques, j'ai trois réponses qui vont être relativement brèves.

S'agissant de sa remarque sur le match Suisse-Albanie, nous aurons l'occasion d'en reparler. J'ai dit, lors de la dernière séance plénière du Conseil municipal, que nous aurons l'occasion de réaborder le sujet à la Commission des sports dès la rentrée.

S'agissant des remarques sur les piscines, deux réponses. Il est vrai que, dès mon entrée en fonction, puisque j'ai repris le dicastère des travaux et constructions au mois de juin, le chef du Service des travaux a attiré mon attention sur la situation des travaux à l'école En Sauvy. Vous avez raison, M. Augsburger, de relever que nous avons quelques craintes quant à la terminaison des travaux pour fin août.

Pas plus tard qu'hier, nous avons réexaminé cette situation avec le chef du Service des travaux et constructions et j'ai donné pour instruction au service de durcir très nettement le ton vis-à-vis des mandataires, cas échéant, de les menacer de suspension de paiement des honoraires ou de prendre des mesures plus drastiques, de manière à ce que le délai du chantier, qui était prévu pour une année, soit respecté. Cela me paraît largement suffisant pour réaliser ce qu'il était prévu de faire.

Cela étant, la situation est aujourd'hui telle que je ne peux pas vous donner des garanties formelles sur la réouverture du bassin de l'école En Sauvy, à la rentrée prochaine et, comme vous, je le déplore fortement.

Deuxièmement à propos de Marignac. Une décision de principe que j'ai prise, c'est de passer par la procédure AIMP, procédure soumise en conséquence aux marchés publics, ce qui ne va pas forcément accélérer le processus par rapport au délai fixé. Mais, j'ai estimé que, compte tenu de la proximité des seuils, il paraissait plus raisonnable de passer par une procédure AIMP. Nous aurons l'occasion d'aborder ce sujet en Commission des travaux dans sa première séance. Je ne peux pas vous donner la date exacte, mais elle aura lieu le premier jeudi de la rentrée.

11. QUESTIONS DU PUBLIC

M. FALCETTI : Je remercie le Bureau d'avoir accepté, 12 ans après ma première proposition, de supprimer la lecture des arrêtés. Je crois qu'au niveau du public, on apprécie ce geste. C'est déjà un pensum déjà difficile à supporter, donc merci.

Séance ordinaire du 19 juin 2003

Je voudrais savoir si les autorités municipales ont repris contact avec l'Etat pour voir si au niveau des communes suburbaines, il serait possible de mettre certains secteurs en zone bleue, avec macarons pour habitants. Je pense en particulier au quartier des Pâquerettes au Petit-Lancy. Une demande avait été faite, je sais que la question se posait. Je voudrais savoir où on en est aujourd'hui, puisque l'Etat faisait un blocage.

J'avais écrit aux deux Conseils l'année passée pour voir s'il était possible d'envisager des mesures transitoires avant l'arrivée du tram, dans le secteur Palettes/Semailles/Curé-Baud/Eugène-Lance, pour éviter le trafic de transit, voir quels seraient les schémas les plus adéquats. Il faudrait vraiment prendre des mesures avant que la grande usine Rolex soit en service, parce que l'accès par l'avenue du Curé-Baud en direction de Plan-les-Ouates devient très problématique, et également par rapport aux nouveaux habitants qui vont arriver dans ce quartier. Je crois qu'il est très important de prendre des mesures pour qu'ils se sentent tout de suite bien, éviter ainsi qu'il y ait des revendications, pouvoir les accueillir en diminuant le transit dans tout le secteur.

Mme PAGE : J'ai une remarque à faire concernant le stade de la Praille. J'ai eu beaucoup de plaisir de suivre ce match Suisse-Albanie. J'ai accompagné mon mari, c'est très agréable et très positif pour la Commune de Lancy de pouvoir participer à un match suisse, il y avait beaucoup d'albanais, et je crois, pour faire une remarque à M. Augsburger, que les places n'étaient pas très cher. C'est un stade qui est bien construit, on a une vue d'ensemble, on est bien assis, et j'ai trouvé que le site est beau. Je crois que l'effort de la Commune de Lancy de remplir ce stade est aussi valable pour ses habitants.

M. CHOBASZ : En ce qui me concerne, je remercie Mme Page de ses propos. S'agissant de M. Falcetti, concernant la zone bleue et les macarons, je n'ai pas d'autre réponse à formuler que celle que formulait mon prédécesseur, à savoir que l'Etat impose son rythme dans le passage en zone bleue et aux macarons, c'est-à-dire d'abord la ville de Genève et que l'étape suivante, c'est effectivement, selon les informations que j'ai, Carouge, et que Lancy viendra encore derrière. C'est encore pour cela, qu'aujourd'hui, il n'est pas envisageable d'instituer une zone bleue avec macarons, par exemple, au chemin des Pâquerettes, et dans ce secteur-là comme dans d'autres où cela pourrait se justifier. Soyez sûrs que nous continuerons à suivre l'évolution de ce dossier et de la législation, de manière à intervenir et lutter contre le stationnement de véhicules pendulaires dans des quartiers, qui sont plutôt des quartiers résidentiels ou de lieux de passage communal.

M. BAERTSCHI : Concernant le trafic des pendulaires, on en reparle dans le quartier Palettes/Curé-Baud/Semailles, M. Falcetti, peut-être n'étiez-vous pas là lors de la séance d'intronisation, je m'excuse de ce mot, du Conseil municipal. Il a été dit par M. Chobaz que c'était une priorité d'éviter que ce quartier continue à être traversé par des voitures, qui ne font que passer, qui empestent, qui gênent beaucoup et qui sont dangereuses pour les riverains. C'est un des dossiers que j'ai bien envie de traiter, avec toute la modestie qu'une commune peut avoir, bien entendu sur un débat qui la dépasse de loin, mais nous serons attentifs.

M. LORENZINI : Je mets fin à cette séance du Conseil municipal. Je vous remercie de votre attention, et vous invite à boire un rafraîchissement à la cave.

Séance ordinaire du 19 juin 2003

La séance est levée à 21 heures 10.

Le Secrétaire :

Dominique ZEHFUS

Le Président :

Stéphane LORENZINI